

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES/HELPE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE MORAILLES

ID : 059-200043321-20221215-127_2022DEL-DE

NOMBRE DE MEMBRES

<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
68	48	55

DATE DE LA CONVOCATION

08/12/2022

DATE D’AFFICHAGE

20 DEC. 2022

DEPOT EN PREFECTURE

20 DEC. 2022

Objet de la Délibération

Subvention à l’Office de Tourisme de l’Avesnois avant le vote du Budget Primitif 2023 pour la période de janvier à mars.

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux, le 15 décembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Morailles s’est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, Mme Brigitte ADAM, Mme Francine CAUCHETUEUX M. René QUINZIN, Mme Chantal SCHWARTZ, Mme Danièle DRUESNES, Mme Chantal DUBOIS, M. Philippe SARRAUTE*, M. André DUCARNE, M. Denis LHOTELLERIE, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Hélène DUMORTIER**, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Gautier MEAUSOONE, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, Mme Sabine KOLASA, M. Alain GERARD, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Christian DOTTE, M. François ERLEM, Mme Françoise DUPUITS, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE**, M. Frédéric DEVILLERS***, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, Mme Chantal DESOBLIN, M. Frédéric ROMAIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Guislain CAMBIER, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Olivier YZANIC, Mme Catherine MOREL,

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Henry-Louis BOURGOIS, Mme Delphine PERTUZON, M. Bertrand FLAMENT, M. Georges BROXER, M. Yohann LECERF, M. Dominique QUINZIN

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Freddy DOLPHIN, M. Alain MICHAUX, Mme Roxane GHYS, M. Daniel DAZIN, Mme Chantal JACMAIN, M. André FREHAUT, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s : M. Guillaume LESOURD, M. Dominique FONTAINE, Mme Nathalie VINCENT, Mme Carine FREHAUT, Mme Alexandra LERCH, M. Luc BERTAUX, M. Stéphane LATOUCHE, Mme Catherine HENNEBERT, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Jean-Noël BRICHANT, M. François RONCHIN, M. Jean-Baptiste GUIOT, Mme Zahra GHEZZOU,

* M. Philippe SARRAUTE a participé à partir du vote de la délibération 125/2022,

** Mesdames Hélène DUMORTIER et Marie-Sophie LESNE ont participé à partir du vote de la délibération 119/2022.

*** M. Frédéric DEVILLERS a participé à partir du vote de la délibération 126/2022,

Délibération n°127-2022

Objet : Subvention à l'Office de Tourisme de l'Avesnois avant le vote du Budget Primitif 2023 pour la période de janvier à mars.

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences en matière de tourisme, le Conseil communautaire par délibération 53/2022 en date du 22 juin 2022 a décidé de créer l'Office de Tourisme intercommunautaire dénommé « Office de Tourisme de l'Avesnois » à compter du 15 septembre 2022 avec un premier exercice budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois est créé sous le statut d'un Etablissement Public Industriel et Commercial. Le budget de l'Office de Tourisme sera abondé par :

- La taxe de séjour collectée sur les 4 intercommunalités de l'arrondissement
- Les recettes propres de la structure (partenariats, commercialisation...)
- Les subventions des 4 communautés de l'Avesnois
- La participation du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
- Des contributions sont aussi attendues du Département, de la Région et d'autres fonds comme par exemple le Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire.

Les dépenses seront constituées par les frais généraux (frais de personnel, de locaux...) et des frais de promotion. Lors du Comité de Direction en date du 17 novembre 2022, le DOB a été présenté pour un budget prévisionnel à hauteur de 1 386 125 €.

Considérant la création du nouvel Office de Tourisme de l'Avesnois, et afin de lui permettre de démarrer son activité effective au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire avant le vote du Budget Primitif 2023, de délibérer sur un 1^{er} montant de subvention pour l'année 2023.

Il est proposé de délibérer sur la somme de 59 615 € correspondant au montant voté pour la subvention accordée précédemment à l'Office de Tourisme du Pays de Mormal et pour la Destination Avesnois, dans le cadre de la convention Destination Avesnois entre les 4 EPCI de l'arrondissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois, soit 238 460 €, au compte prorata temporis, de janvier à mars 2023.

Considérant que l'Office de Tourisme de l'Avesnois ne disposera pas de trésorerie au démarrage de son activité au 1^{er} janvier 2023, la subvention sera versée en un paiement unique.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
55		

Décide :

- de délibérer sur la somme de 59 615 € correspondant au montant voté pour la subvention accordée précédemment à l'Office de Tourisme du Pays de Mormal et pour la Destination Avesnois, dans le cadre de la convention Destination Avesnois entre les 4 EPCI de l'arrondissement et le Parc naturel régional de l'Avesnois, soit 238 460 €, au compte prorata temporis, de janvier à mars 2023.

Considérant que l'Office de Tourisme de l'Avesnois ne disposera pas de trésorerie au démarrage de son activité au 1^{er} janvier 2023, la subvention sera versée en un paiement unique.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-200043321-20221215-127_2022DEL-DE

Fait et délibéré le 15 décembre 2022

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le : **20 DEC. 2022**

20 DEC. 2022

Le président
Guislain CAMBIER

le secrétaire
Erlem FRANCOIS

**Pour le Président
Par délégation,
le Directeur Général Adjoint**



Pierre-jean SANNON